

Hôpital privé du Confluent (Nantes)

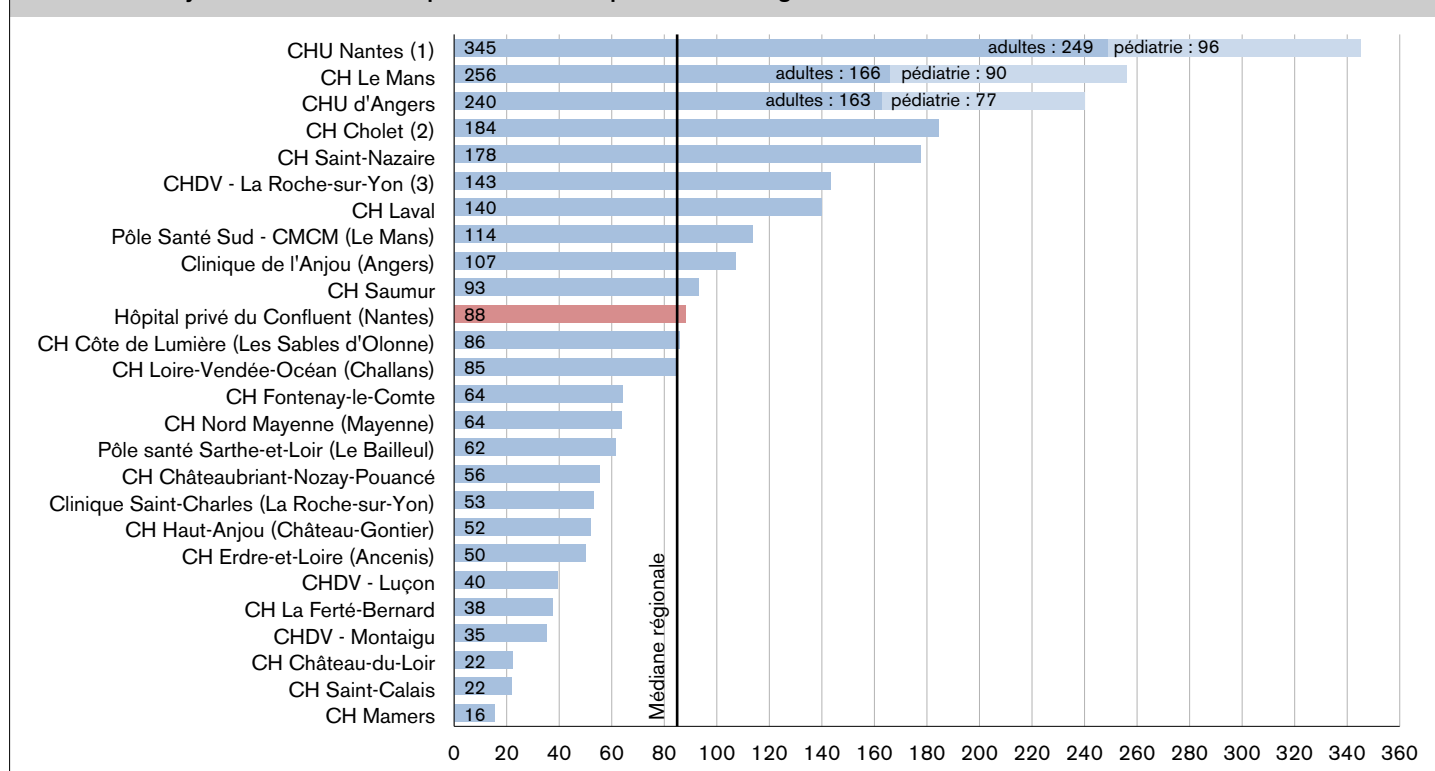
Données de cadrage

L'Hôpital privé du Confluent à Nantes (Loire-Atlantique) dispose d'un service d'urgences générales.

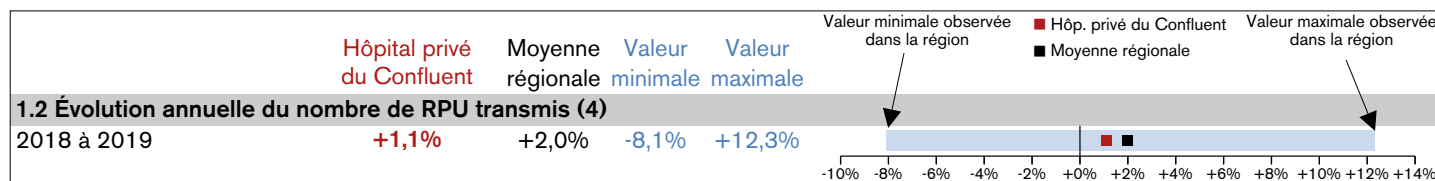
Ce service a transmis **32 128** résumés de passage aux urgences (RPU) sur le concentrateur régional en 2019, ce qui représente **3 %** de l'activité régionale globale.

1. Nombre de RPU transmis par l'établissement et caractéristiques des patients

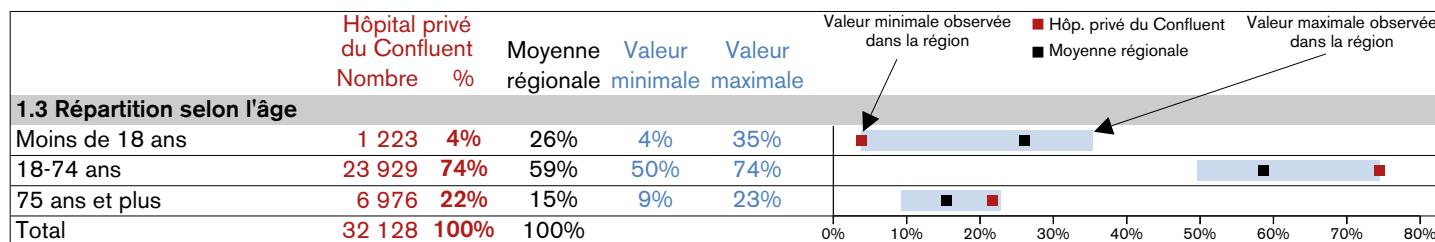
1.1 Nombre moyen de RPU transmis quotidiennement par service d'urgences



Sources : RPU 2019 (ORU Pays de la Loire)



Source : RPU 2018 et 2019 (ORU Pays de la Loire)



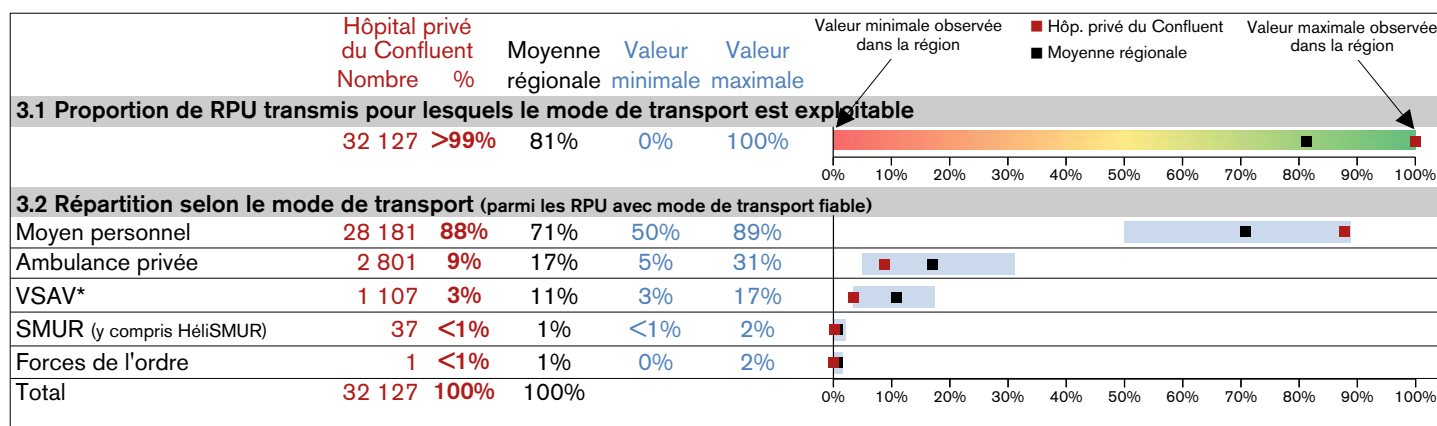
Source : RPU 2019 (ORU Pays de la Loire)

2. Variations temporelles



Source : RPU 2019 (ORU Pays de la Loire)

3. Mode de transport pour l'arrivée dans le service d'urgences

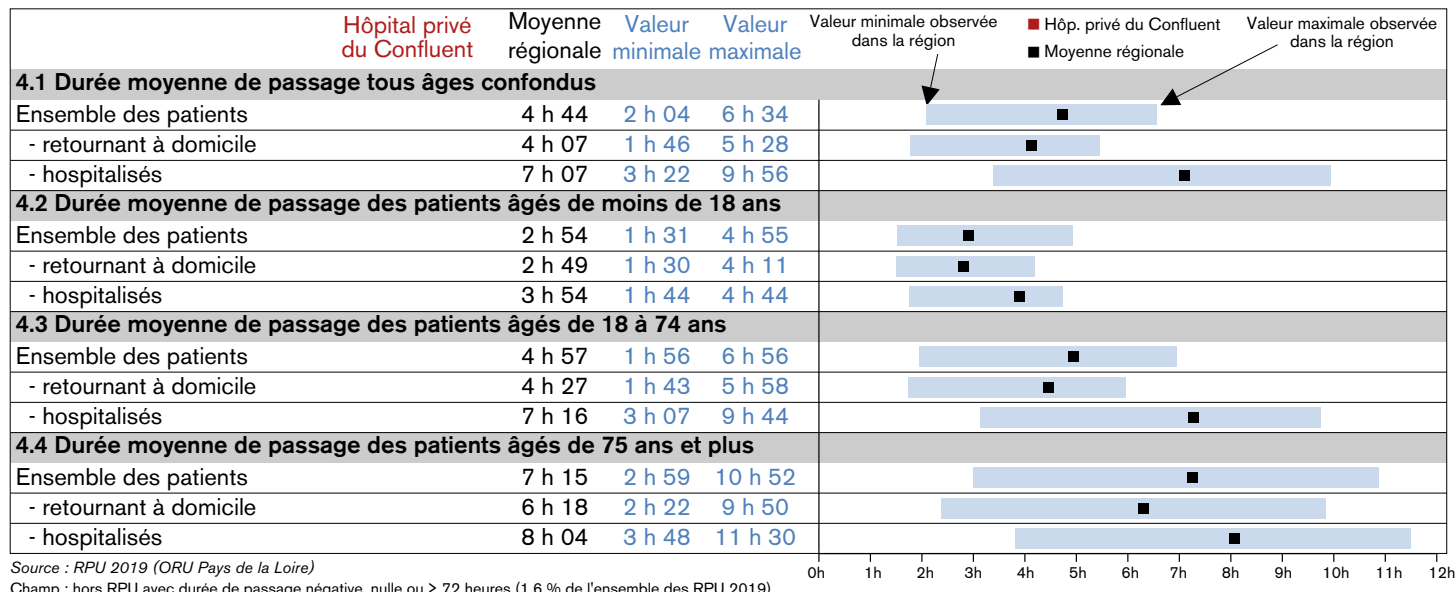


Source : RPU 2019 (ORU Pays de la Loire)

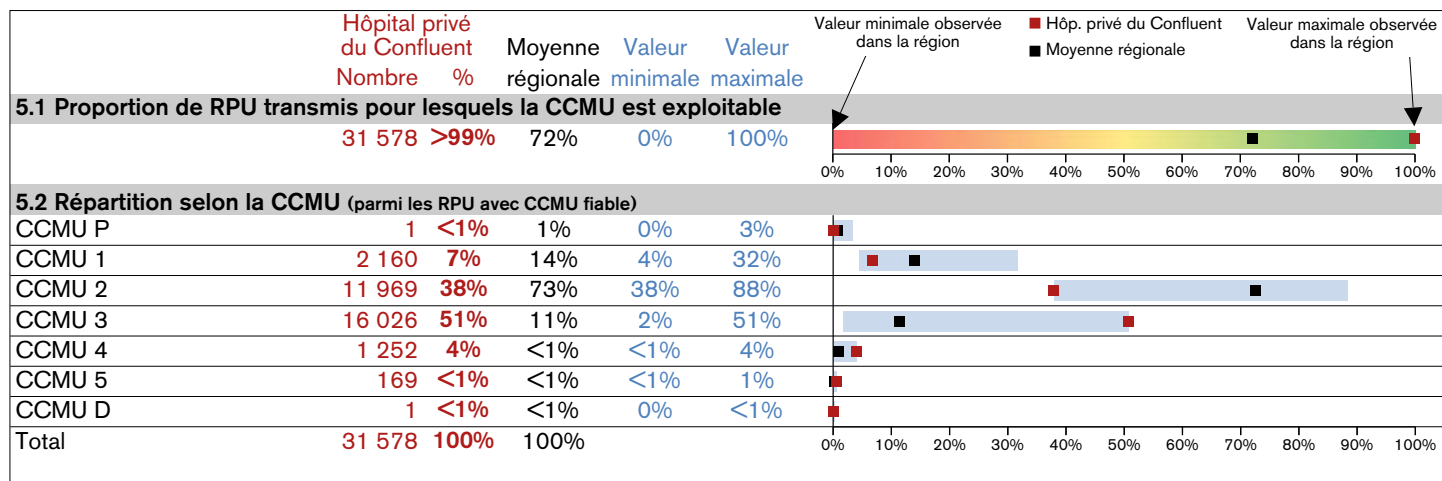
* VSAV : véhicule de secours et d'assistance aux victimes des services de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers

4. Durée de passage dans le service d'urgences

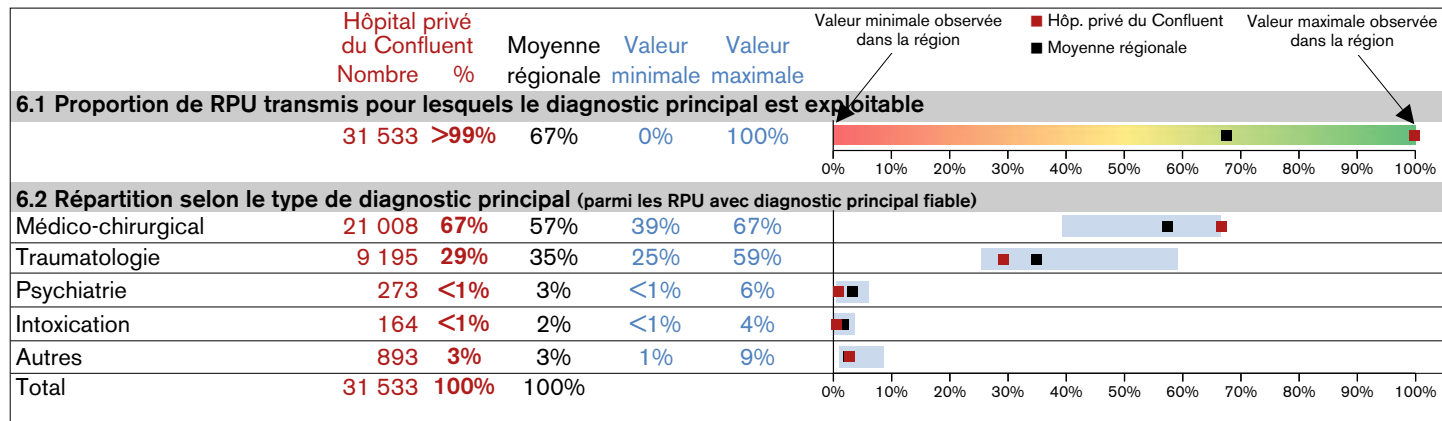
Les données RPU du service ne sont pas présentées, cette structure ayant signalé des problèmes d'horodatage en 2019.



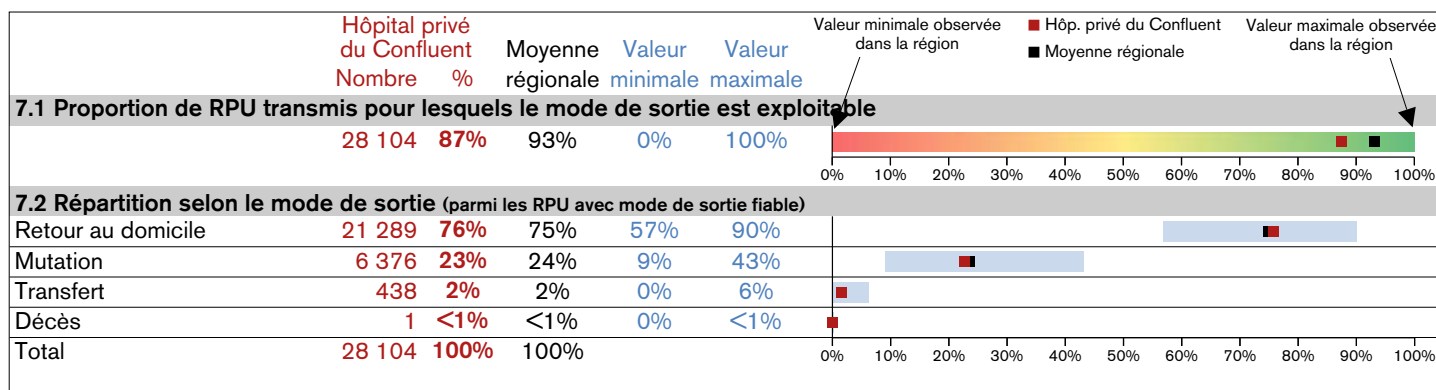
5. Gravité de l'état clinique des patients (CCMU)



6. Type de diagnostic principal



7. Mode de sortie



Source : RPU 2019 (ORU Pays de la Loire)

Méthodologie générale

Les données présentées dans ce document reposent sur l'exploitation des 965 754 résumés de passage aux urgences (RPU) en 2019 transmis sur le concentrateur régional par les établissements de santé disposant d'un service d'urgences (généralistes, adultes ou pédiatriques).

Compte tenu de son champ d'activité spécifique, le service d'urgences de l'Institut de la main Nantes Atlantique n'est pas retenu dans le champ d'analyse.

Pour chaque indicateur, les données propres au service d'urgences (nombre et répartition des RPU) sont mises en regard des valeurs moyennes, minimales et maximales observées dans les services d'urgences de la région. Ces valeurs sont calculées parmi les services d'urgences pour lesquels les résultats de l'indicateur sont jugés fiables.

Définitions et précisions sur l'interprétation des indicateurs

Permanence des soins ambulatoires (PDSA) : du lundi au vendredi de 20h00 à 07h59 le lendemain, du samedi 12h00 au lundi 07h59, et les jours fériés et ponts PDSA de 08h00 à 19h59.

Durées de passage : indicateurs présentés uniquement pour les établissements n'ayant pas signalé à l'ORU de problème de recueil des données d'horodatage en 2019. La durée de passage correspond au temps écoulé entre l'heure d'entrée du patient dans le service d'urgences et l'heure de sortie. Dans la plupart des systèmes d'information des établissements, ces deux informations correspondent respectivement à l'heure d'enregistrement administratif du patient, et à l'heure de clôture du dossier du patient ; elles reflètent donc de manière imparfaite la durée réelle de présence des patients dans le service d'urgences. Les RPU avec durée de passage négative, nulle ou supérieure ou égale à 72h sont exclus de l'analyse.

CCMU : gravité évaluée à l'issue de l'examen clinique initial incluant les examens complémentaires simples réalisables au lit du patient. CCMU P : Patient présentant/ souffrant d'un problème psychologique et/ou psychiatrique dominant, en l'absence de toute pathologie somatique instable associée. CCMU 1 et 2 : état lésionnel et/ou pronostic fonctionnel jugé stable, sans (CCMU 1) ou avec (CCMU 2) acte complémentaire diagnostique ou thérapeutique. CCMU 3 : état susceptible de s'aggraver aux urgences. CCMU 4 et 5 : pronostic vital engagé, sans (CCMU 4) ou avec (CCMU 5) indication immédiate de manœuvres de réanimation. CCMU D : patient déjà décédé à l'arrivée du SMUR ou à l'arrivée dans le service des urgences, pas de réanimation entreprise.

Les données concernant la CCMU doivent être interprétées avec prudence en raison d'une part du caractère subjectif de cette classification, et d'autre part d'une connaissance hétérogène des conditions et critères de classement. La répartition selon la CCMU est néanmoins présentée pour les services chez qui celle-ci apparaît fiable.

Diagnostic principal : méthodologie de regroupement de diagnostics principaux en cinq grands types établie par la FÉDORU.

Mode de sortie : le mode 'mutation' correspond à une sortie du patient vers une unité médicale (y compris UHCD) appartenant à la même entité juridique que le service d'urgences ; le mode 'transfert' correspond à une sortie du patient vers une unité médicale appartenant à une autre entité juridique.

L'exploitabilité correspond au remplissage des RPU : résumés pour lesquels l'information pour l'item est renseignée et conforme au cahier des charges régional.

La fiabilité correspond au "bon" remplissage des RPU : répartition non aberrante des passages selon les valeurs de l'item et absence d'information de l'établissement sur la mauvaise qualité des données.

Notes de figures

- (1) La distinction entre les RPU du service d'urgences adultes et ceux du service d'urgences pédiatriques n'est actuellement pas possible pour le CHU de Nantes. Dans l'attente de la mise en place d'une solution par l'établissement, il a été convenu avec les responsables des deux services d'urgences, de distinguer les données en fonction de l'âge renseigné dans les RPU : les données du service d'urgences pédiatriques correspondent aux RPU des patients âgés de moins de 15 ans, et les données du service d'urgences adultes aux RPU des patients âgés de 15 ans ou plus.
- (2) Le nombre moyen de passages journaliers pour le CH de Cholet a été corrigé en excluant des RPU générés pour des passages dans le service d'urgences gynéco-obstétricales (soit 67 318 RPU, chiffre transmis par l'établissement).
- (3) Le site de La Roche-sur-Yon du CHD Vendée a une autorisation pour un service d'urgences pédiatriques et transmet des RPU pour les passages dans ce service depuis le 10 septembre 2019. Toutefois ceux-ci ne sont pas dissociables de ceux issus du service d'urgences adultes jusqu'au 31 décembre 2019.
- (4) Les valeurs moyenne, minimale et maximale sont calculées à partir des données des services d'urgences ayant transmis des RPU sans discontinuer ou avec une seule journée de rupture de transmission, pour chacune des années 2018 et 2019 ; Sont ainsi exclues les données du CH de Mamers (RPU manquants sur la période allant du 16 avril au 6 septembre 2018) et du CH de Saint-Calais (RPU manquants pour trois journées au mois d'octobre 2019).
- (5) Les valeurs régionales, minimales et maximales sont calculées en excluant les données du CHDV La Roche-sur-Yon, celui-ci ayant commencé à transmettre des RPU pour son service d'urgences pédiatriques en cours d'année 2019.



Les résultats régionaux et éléments de méthodologie détaillés sont consultables dans :

Panorama Urgences 2019. Activité des services d'urgences des Pays de la Loire

ORU Pays de la Loire, décembre 2020, 156 p.

Actualité de l'ORU Pays de la Loire sur :

www.oru-paysdelaloire.fr

Compte Twitter : @ORU_PdL